

Schuman Paper
n°784
17 mars 2025

Stéphane BEEEMLMANS

Quand les somnambules se réveillent : plaidoyer allemand pour une nouvelle architecture de sécurité européenne

Point de vue d'un Allemand

Depuis trois ans, la guerre fait rage aux frontières de l'Europe entre deux États géographiquement liés, un conflit qui a débuté en réalité il y a près de 11 ans avec l'occupation par la Russie de la Crimée et du Donbass. A ce moment-là, tous les décideurs politiques et militaires de l'Europe auraient dû comprendre qu'il existait sur notre continent une (grande) puissance prête à tout moment à mettre en pratique la notion de « guerre comme continuation de la politique par d'autres moyens » (Clausewitz).

La dissuasion, qui pendant près de 50 ans a empêché la guerre entre les anciens blocs, a manifestement été remplacée par une attitude de « laisser-faire » de la part des États européens, qui a permis à la Russie de lancer en toute impunité une attaque illégale contre l'Ukraine en s'appuyant sur un grossier mélange de justifications historico-politiques et de l'occuper partiellement. Ce qui n'aurait pas dû se produire a été ignoré et, par conséquent, n'a pas été traité avec l'urgence méritée. Le « laisser-faire » de l'OTAN et de l'Europe était fondé sur l'argument formel selon lequel aucun État membre de l'OTAN n'avait été attaqué, et sur l'espoir - masqué par un manque de prévoyance stratégique incarné par l'« Accord de paix de Minsk » de 2015 - que cette attaque pourrait être localisée, et donc limitée géographiquement ou « gelée ».

La comparaison avec les accords de Munich est fréquente, mais les conséquences n'en ont jamais

vraiment été tirées. Hier comme aujourd'hui, l'agresseur ne donne aucun signe de vouloir freiner sa « soif de conquête » conformément aux attentes de l'Occident ; et hier comme aujourd'hui, l'« Occident » ne fait pas assez pour construire un contrepoids puissant et crédible. Depuis l'entrée en fonction de la nouvelle administration Trump - et surtout depuis la visite du vice-président américain J. D. Vance en Europe en février dernier - nous devons craindre que la comparaison entre maintenant et la période qui a immédiatement suivi les accords de Munich en 1938 ne soit pertinente pour une autre raison : à l'époque, les États-Unis ne jouaient aucun rôle sur le continent européen ; aujourd'hui, ils veulent cesser de le faire. Désormais, ils annoncent sans complexe leur intention de laisser l'Europe et l'OTAN se débrouiller seules dans la gestion des conflits qui interviendraient sur le continent européen.

Il faut donc redonner à l'Europe la possibilité d'assurer sa défense par ses propres moyens et sans la protection américaine, et ce de manière si convaincante que tout agresseur potentiel serait dissuadé de lancer une quelconque attaque.

Pour l'Union européenne qui s'est appuyée sur la promesse inconditionnelle du soutien des États-Unis et de la garantie de l'OTAN, il s'agit d'un véritable défi.

Le moment est venu d'utiliser toute son énergie non pas pour justifier sa propre inaction mais bien pour contribuer à prendre les mesures

efficaces pour la sécurité commune. La France, la Suède, la Finlande, la Pologne et les États baltes l'ont reconnu et travaillent à tous les niveaux pour augmenter leurs propres capacités. Cependant, il est à craindre - surtout si rien de dramatique ne change dans la plus grande économie de notre continent - que ces efforts restent fragmentaires et donc insuffisants.

CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE

Les perspectives de l'Europe dans le scénario du désengagement américain

Dans le pire des scénarios, celui d'une escalade de la menace pesant sur notre continent - ou du moins sur certaines parties - et d'un désengagement américain, une armée très importante, homogène, à la pointe de la technologie, avec l'expérience du combat et prête à être déployée « disparaîtra » de notre dispositif européen de défense.

Sans l'armée américaine, mais avec les forces britanniques, il reste 28 armées qui, tout en partageant des processus communs, se caractérisent par des organisations et des équipements disparates et qui, de ce fait, ne peuvent pas remplacer l'ampleur et la profondeur des capacités de l'armée américaine. Sans les États-Unis, l'Europe manque de trop d'éléments clés en termes militaires, ce qui n'est pas surprenant si l'on considère que les États-Unis dépensent plus de deux fois plus d'argent pour la défense que les États membres de l'Union européenne et le Royaume-Uni réunis.

Cela concerne, en particulier, toutes les capacités de reconnaissance stratégique, de communication et de transport aérien, qui n'existent que sous une forme fragmentée au sein de l'Europe. L'Union européenne doit donc s'engager rapidement sur une voie commune à deux égards :

Dans le scénario du désengagement américain, la menace d'une frappe nucléaire de la part d'un agresseur doté d'armes nucléaires est pratiquement impossible à contrer avec de seuls moyens conventionnels. Il est donc inéluctable d'engager un dialogue ouvert et impartial avec la France et le

Royaume-Uni (avec la participation de la Pologne) au sujet d'un bouclier nucléaire pour l'Europe.

Dans le domaine conventionnel, l'Europe doit :

- Analyser systématiquement ses organisations, ses capacités existantes et ses lacunes,
- Se concentrer sur l'expansion urgente de ces capacités,
- Définir les besoins,
- Attribuer ces besoins par paquets aux différents États, et
- Procurer l'équipement par le biais d'un processus d'acquisition unifié.

Si certains États membres décident de ne pas participer à ce processus, soit. Aucune considération ne doit leur être accordée - nous n'avons plus de temps à perdre.

Cela ne doit pas nécessairement conduire à une armée européenne, même si l'on ne voit pas bien ce qui s'opposerait à une telle mesure en cas de crise majeure. Au contraire, ceux qui refusent une armée européenne doivent admettre que l'état actuel de l'« Europe des armées » ne traduit finalement qu'une incapacité qualifiée. Aucun pays d'Europe - à l'exception des puissances nucléaires que sont la France et le Royaume-Uni - ne peut prétendre que ses seules forces pourraient défendre son territoire contre un adversaire fort et résolu. Quel est l'intérêt de s'accrocher à la souveraineté dans le déploiement de forces armées nationales si celles-ci sont incapables de protéger cette souveraineté de manière adéquate ? La souveraineté est-elle destinée à protéger les forces armées ou est-ce plutôt l'inverse ? Dans ce dernier cas, la défense de l'Europe doit enfin être pensée dans le cadre juridique des obligations d'assistance mutuelle du traité sur l'Union européenne et du traité de l'OTAN - non seulement en théorie mais aussi en pratique. L'objectif doit être de regrouper les forces plutôt que de les laisser se disperser à leur niveau national et ainsi individuellement inefficaces. Le rejet d'une « armée européenne » en tant qu'organisation parallèle à l'OTAN et sous une direction unifiée est encore compréhensible. Cependant, sans l'armée américaine (et éventuellement l'armée turque), un

commandement unifié européen est indispensable pour assurer notre sécurité en Europe.

Napoléon a, lorsqu'il a constitué la Grande Armée en 1812, exigé des capacités spécifiques de la part des monarques alliés, puis les a combinées en unités opérationnelles. L'Europe a déjà des éléments multinationaux comme la brigade franco-allemande, le corps germano-polonais, le commandement du transport aérien etc., mais ces unités ne sont pas toujours subordonnées à un seul et unique objectif; elles restent liées à des missions doubles, voire multiples et ne sont que des exceptions qui ne confirment aucune règle. Nous ne devons plus viser uniquement l'interopérabilité mais investir massivement dans l'intercomplémentarité.

Les contributions individuelles des États membres européens doivent non seulement pouvoir fonctionner ensemble, mais aussi combler les lacunes tant en largeur (portefeuille de capacités) qu'en profondeur (quantité et résilience) grâce à des ressources hautement spécialisées.

L'analyse des opérations de la guerre en Ukraine révèle que nous ne sommes pas préparés aux allers-retours d'une guerre de tranchées rappelant la Première Guerre mondiale, ni à une guerre cyber ou de drones de haute intensité.

Lorsqu'il n'y a pas de possibilité de remplacement ou de relève régulière du personnel engagé faute de ressources humaines disponibles - véritable fléau auquel est confrontée l'armée ukrainienne en particulier -, il faut investir dans l'endurance physique et mentale des soldats, ainsi que dans la (re-) constitution de réserves par le biais d'exercices intensifs et encore plus fréquents qui intègrent les leçons tirées de la guerre en Ukraine.

Lorsque, en outre, les capacités offensives et défensives appropriées ne sont pas disponibles pour une guerre cyber et de drones - qui représente une menace immense pour les soldats déployés sur le terrain -, tout déploiement devient une entreprise irresponsable.

Lorsqu'enfin, et ce malgré les efforts considérables déployés par l'industrie de l'armement, les munitions

sont à peine suffisantes pour répondre aux besoins de l'Ukraine, sans parler de refaire les stocks nécessaires pour les forces armées européennes, il ne suffit plus de tirer la sonnette d'alarme, il faut prendre d'urgence les mesures qui s'imposent au vu des circonstances.

En décembre 2010, le Conseil de l'Union européenne a adopté le concept de « pooling and sharing » (mise en commun et partage) pour promouvoir l'acquisition en commun et l'exploitation multinationale de grands systèmes (ravitailleurs, avions de transport, etc.). Il s'agissait davantage d'un appel aux États membres volontaires et d'un mandat donné à l'Agence européenne de défense que d'un instrument contraignant pour tous les États membres. Des projets pilotes ont vu le jour et ont été mis en œuvre lentement, leurs problèmes dissuadant de les imiter.

L'OTAN, pour sa part, a tenté quelque chose de similaire avec la « défense intelligente » (smart defence), mais n'a pas fait de progrès significatifs pour combler les lacunes capacitaires régulièrement définies. Dans un certain sens, l'administration Trump a raison : si la présence d'un « grand frère » décourage les « petits frères et sœurs » d'agir, alors le « grand frère » - s'il ne souhaite pas rester éternellement dans ce rôle protecteur - doit se retirer pour provoquer une prise de conscience des responsabilités propres. À cet égard, nous sommes désormais contraints de « grandir » et de prendre notre sécurité en main. Il faut être clair : si nous devons nous « accommoder » de l'administration Trump, nous devons simultanément affirmer que nous prenons notre destin en main en matière de politique étrangère et que nous interdirons toute ingérence.

L'ALLEMAGNE ET LA « COALITION DES VOLONTAIRES »

L'Europe se trouve déjà dans un « état hybride de confrontation » avec la Russie.

Cela se manifeste par des actions qui menacent à bien des égards nos vies, nos infrastructures et même notre environnement par l'ingérence dans les élections, le sabotage des câbles sous-marins,

4

les survols « inamicaux », et bien d'autres choses encore.

L'Allemagne doit donc, sans délai, assumer un rôle de moteur en Europe et pour l'Europe - dans une « coalition de volontaires » avec la France, le Royaume-Uni, la Pologne, l'Italie et l'Espagne ainsi qu'avec les pays nordiques et baltes, pour le jour pas si lointain d'une éventuelle confrontation. Cela signifie, d'une part, entamer un dialogue avec les États-Unis afin d'atténuer les effets d'un scénario de désengagement, voire de l'empêcher. D'autre part, il s'agit d'engager des discussions avec la France et le Royaume-Uni (avec la participation de la Pologne) sur la mise en place d'un bouclier nucléaire pour notre continent à des fins de dissuasion, le tout sans se prévaloir d'un droit quelconque, mais avec la volonté d'assumer une responsabilité commune, que ce soit financièrement ou militairement. Enfin, il s'agit de prendre la tête des efforts coordonnés d'équipement et d'approvisionnement en montrant l'exemple avec nos propres contributions et en les proposant ouvertement comme des alternatives aux fournitures transatlantiques qui, en cas de crise, peuvent venir à manquer voire à faire défaut.

Quand un partenaire stratégique annonce des restrictions à l'exportation ou menace de nouveaux droits de douane, se pose la question de sa fiabilité comme fournisseur d'armements essentiels. À cet égard, le renforcement et l'utilisation des capacités industrielles européennes de défense sont incontournables. Il n'y a pas d'alternative à l'utilisation et au renforcement des capacités industrielles européennes en matière de défense. Dans le secteur de l'armement, il n'y a pratiquement rien qui ne soit déjà produit en Europe ou qui pourrait l'y être. L'objectif doit être d'introduire le plus rapidement possible des systèmes d'armes standardisés au niveau européen, dont la livraison et l'entretien - sans boîte noire - doivent et peuvent être effectués de manière uniforme dans toute l'Europe. Dans le même temps, la tentation d'exiger et d'attendre de l'industrie ce qui ne peut être développé que demain et produit après-demain, doit être abandonnée. En fin de compte, cela n'aboutit qu'à ce que chaque pays gère, d'une manière ou

d'une autre, son propre approvisionnement ou, pire encore, à essayer de maintenir les anciens modèles en état de marche grâce à des mesures de prolongation de la durée de vie dans les dépôts, tandis que les nouveaux armements ne sont essentiellement « annoncés » que pour la prochaine décennie (ou la suivante). C'est précisément cette situation qui est à l'origine de la disparité des équipements des 28 armées européennes, avec des conséquences dramatiques en cas de crise.

Il est impossible d'établir et de maintenir une chaîne logistique pour quatre types de chars différents qui se battent côte à côte sur le même champ de bataille. Les chars ne restent opérationnels que tant qu'ils ne nécessitent pas de pièces de rechange et cette durée se mesure, le cas échéant, en jours. Une division multinationale de chars verrait ainsi très rapidement son efficacité au combat s'éroder et ce parfois sans aucune action de l'ennemi.

L'EUROPE ET LA « COALITION DES BONNES VOLONTÉS »

L'Union européenne devrait accompagner ce processus à bien des égards en lançant et en coordonnant le regroupement des commandes sur la base des besoins identifiés. Peu importe l'ampleur du besoin à un moment donné s'il est établi qu'il y aura une demande supplémentaire pour le bien en question à un moment ultérieur. Ce qui est possible dans l'aviation civile - un mélange de commandes fixes et optionnelles - doit être impératif dans le domaine de la défense. Cela permet à l'industrie de la défense de planifier à long terme les besoins du continent, ce qui conduit automatiquement à l'expansion des capacités de production demandées par les États européens.

L'Union européenne devrait utiliser le droit des marchés publics et de la concurrence en fonction de l'urgence et de l'ampleur de la tâche pour permettre à des champions européens de voir le jour. Ceux-ci ne doivent pas nécessairement se traduire par des fusions d'entreprises de défense ; des coentreprises basées sur des grands projets sont également suffisantes.

Plus important encore, l'Union européenne - et en premier lieu l'Allemagne - doit plaider pour que l'on ne perde pas de temps à des considérations relatives aux sites de production et à leur répartition. L'urgence ne permet pas de répéter les vicissitudes du projet A400M. Au contraire, chaque État européen doit comprendre qu'il s'agit maintenant de disposer rapidement de l'équipement ou du matériel nécessaire, et non de la création d'emplois industriels. Là où ces emplois existent déjà, ils doivent être utilisés au maximum de leurs capacités. Par la suite, des capacités de maintenance correspondantes seront nécessaires sur tous les sites, ce qui entraînera la création d'un nombre suffisant d'emplois industriels décentralisés. Si la règle applicable aux équipements aéronautiques - à savoir que le prix d'achat de chaque article est payé une fois lors de l'acquisition et deux fois lors de l'utilisation - s'applique également à d'autres outils de défense complexes, ce n'est qu'une question de temps pour que les emplois industriels correspondants soient créés dans tous les pays pour assurer la maintenance au niveau local.

L'Union européenne devrait, d'autant plus depuis les déclarations du Conseil européen du 6 mars 2025, mettre en place une gouvernance politique spécifique (un Conseil permanent) des membres de la « coalition » avec une véritable « procuration ». Tous les membres de la coalition doivent s'engager à participer à l'effort commun et clarifier à l'avance toute réserve interne sur leur propre responsabilité, comme le veut la pratique juridique établie au Royaume-Uni avec les résolutions préliminaires de la Chambre des Communes.

Cette « gouvernance politique » devrait également - en partie pour des raisons économiques - prendre des décisions communes sur les questions d'exportation, remplaçant ainsi certaines approches nationales restrictives et donc peu attrayantes pour la coopération en matière de défense, comme l'est par exemple le régime allemand d'exportation d'armes.

Enfin, la « gouvernance politique » commune devrait servir d'organe de communication de la coalition, en rendant transparent le fait qu'elle affronte toute

menace « d'une seule voix » et « d'une seule force ». Si nous ne voulons pas être des somnambules dans la prochaine guerre mondiale, le temps des errances et des tergiversations, de politiques basées sur des espoirs sans fondement doit prendre fin.

L'Europe est confrontée à une menace conventionnelle depuis la guerre en Ukraine qui, si la Russie obtenait gain de cause, semblerait devoir se matérialiser au plus tard à la fin de cette décennie, même si nous tenons compte du fait que la Russie sortira probablement « épuisée » à bien des égards de la guerre contre l'Ukraine (finances, économie, pertes humaines irréparables). Toutefois, cela ne devrait pas et ne doit pas nous empêcher de prendre toutes les mesures nécessaires, afin d'être en mesure d'assister les États voisins de la Russie objets d'une agression, comme le stipulent les traités de l'Union européenne et de l'OTAN.

En Allemagne, cela implique de multiples conséquences au plan intérieur - en plus d'assumer un rôle de leadership nouveau dans la politique étrangère, européenne et de défense, ainsi que le renforcement des relations franco-allemandes et leur élargissement longtemps attendu au sein du Triangle de Weimar avec la Pologne, dont la moindre est d'accorder les aspects de sécurité extérieure et intérieure en les dotant des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

De plus, les fonds nécessaires doivent être mis à disposition ; les réserves parlementaires concernant les dossiers de défense et toutes les mesures préparatoires et organisationnelles nécessaires doivent être levées. Si ces fonds ne peuvent être affectés dans les budgets courants, ils doivent être fournis en plus, ce qui semble devoir être le cas actuellement.

Cela n'a aucun sens politique de faire des arbitrages entre pensions de retraite et dépenses de défense. Si l'Allemagne ne peut pas (plus) se défendre, les pensions de retraite - comme beaucoup d'autres choses - ne sont plus assurées. En tant que plus grande économie du continent avec la plus grande population, l'Allemagne ne peut pas continuer

Quand les somnambules se réveillent : plaidoyer allemand pour une nouvelle architecture de sécurité européenne

à investir moins dans sa défense que la France et le Royaume-Uni. Les fonds alloués pour les prochaines années doivent être à la mesure de l'urgence et de l'ampleur de la tâche. Cela exige de toutes les parties concernées qu'elles adoptent une position qui privilégie l'investissement dans l'équipement rapidement disponible pour faire face à la crise imminente plutôt que la recherche d'un meilleur équipement à l'horizon utopique d'une paix durable. Ce dernier point s'applique également aux armements américains, dans la mesure où ils ne sont pas effectivement disponibles à court terme en raison des procédures parlementaires longues et imprévisibles (« Arms Export Control Act »).

Enfin, tout ce qui est actuellement disponible sur le marché mais qui manque - comme les munitions, les pièces détachées pour le matériel fourni à l'Ukraine, ou les drones pour nos infrastructures civiles et militaires critiques - doit être acheté

immédiatement. Il est inacceptable pour nos pays - même d'un point de vue économique - qu'un drone, contrôlé par n'importe qui, puisse paralyser nos aéroports pendant des heures. Il en va de même si les infrastructures militaires et civiles critiques peuvent être survolées en toute impunité. Aujourd'hui elles sont repérées, demain elles seront menacées.

Il est regrettable qu'il ait fallu attendre l'administration Trump pour tirer une telle sonnette d'alarme. Les propositions sont ambitieuses, mais elles sont la conséquence d'une décennie d'immobilisme géostratégique. Si nous ne voulons pas sombrer dans la prochaine guerre mondiale, le temps des errances doit prendre fin. L'Allemagne doit maintenant montrer l'exemple, ce n'est qu'ainsi qu'elle remplira son rôle et sa responsabilité pour elle-même et pour la paix en Europe.

Stéphane Beemelmans

Juriste, ancien responsable politique notamment à la Chancellerie fédérale et au ministère allemand de la Défense. Ce texte a été originellement publié [en allemand](#).

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2025

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.